Quarante-septième année. — N° 152. (EDITION DU MATIN) DIMANCHE 1er JUIN 1902.

Journal de Roubaix

A LA SAMARITAINE
7, r. du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Maison spéciale
DE
ROBES & CONFECTIONS
Jupons, Peignoirs, Corsages

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lemaire, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le Journal de Roubaix est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille

Extrait du jugement rendu contradictoirement par le tribunal de première instance, séant à Lille, jugeant correctionnellement à l'audience du 3 mai 1902.

A la charge de Lampe Louis, âgé de 32 ans, né à Néchin, (Belgique), le 1er juin 1869, profession de cultivateur, demeurant à Leers.

Convaincu de falsification de lait, par addition de 33 % d'eau et mise en vente du dit lait, commis le 28 février 1902.

Vu les articles 1, 6, 7, loi du 27 mars 1851, 423, 463, C. P.

Le tribunal le condamne à trois jours d'emprisonnement, cent francs d'amende et au double décime et demi de cette amende ; dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page inséré aux frais du condamné, dans les journaux : Le *Journal de Roubaix*, et l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing*, sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse dépasser 50 francs ; — et affiché au nombre de quatre exemplaires sur les marchés de la ville de Roubaix, dont un à la porte du domicile de Lampe, à Leers ; Fait défense, pendant une durée de 8 jours, d'enlever les dites affiches.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur de la République

Le Greffier,
Signé : Illisible.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
Signé : Illisible.

LE SERGENT HOFF

Le sergent Hoff vient de mourir, nous l'avons dit. Presque au moment où il rendait le dernier soupir, et comme s'il en eût eu le pressentiment, M. Jules Claretie lui consacrait dans le *Journal* un article apologétique.

Hoff devint populaire dès le début du siège de Paris. Un rapport officiel du 9 novembre 1870 l'avait présenté en ces termes aux habitants de la capitale.

« Ignace Hoff. — Accompagné d'un garde mobile, il s'est approché à vingt pas d'une sentinelle prussienne, l'a tuée et a tué également un soldat ennemi accouru au secours de son camarade. Le sergent Hoff a déjà tué environ trente Prussiens et a reçu la croix de la Légion d'honneur, en raison de ses nombreux actes de courage. »

SERGENT HOFF

C'est quelques jours après qu'il fut pris. Nous ne saurions lui rendre un plus bel hommage qu'en empruntant à l'éminent académicien le récit de sa capture et de sa captivité.

On sait qu'une des raisons qui firent que l'attaque contre les Allemands, le jour de Champigny, *subit* du retard, c'est la crue de la Marne, gênant les pontonniers. Or, dans la nuit qui avait précédé la bataille, le sergent Hoff, à l'affût, avait entendu, devine, mesure comme un ingénieur, mais d'instinct, cette crue de la rivière avec sa singulière mesure d'ouïe et il était allé avertir ses chefs :

— Prenez garde, la Marne monte !

On n'écouta pas. Ou plutôt les ordres étaient donnés. Il n'y avait plus qu'à agir. Ce fut ce jour-là que le sergent Hoff disparut, et, après s'être héroïquement battu sur le versant de Petit-Bry, fut fait prisonnier avec les survivants de sa compagnie. Cerne, n'ayant plus de cartouches, il fallait bien se rendre. Mais l'Alsacien n'ignorait pas que ses exploits, qui l'avaient rendu légendaire à Paris, l'avaient fait « redouter et haïr » en Allemagne au point qu'on y avait mis à prix la tête du sergent commandant de la compagnie franche. Si les Prussiens constataient l'identité du prisonnier, le sort de Hoff n'était pas long à régler. Le sergent eût été fusillé sur place. Il est de ces sauveurs d'épouvante dont l'héroïsme fait peur. Et le sergent Hoff faisait prime.

Alors, se sentant perdu, Hoff eut le sang-froid d'arracher de sa poitrine cette croix d'honneur qu'on venait d'y attacher, de jeter sur la terre gelée son livret militaire, d'enlever sa capote, de déchiqueter ces galons de sergent dont il était si fier et, lorsque les Allemands interrogèrent leurs prisonniers, il se donna comme un nommé Wolff, de Noirmoutier, son véritable pays, et ce fut sous ce nom qu'on l'emmena captif dans un camp, en Allemagne. Il était là, faisant les corvées, obéissant avec une colère sourde à ces gens qu'il eût voulu tenir et qu'il tenait, il y avait quelques semaines à peine, au bout de son chassepot, et il se passa alors, là, dans ce coin de terre, un drame de psychologie et de volonté que je trouve purement et simplement épique — plus admirable peut-être encore que l'intrépidité frôlée du soldat en ces nuits d'hiver.

Le sergent Hoff eut la patience de vivre, sous un nom supposé, dans la surveillance farouche des Allemands à qui l'on avait dit — qui ? — un imbecile, désignant Hoff sous son nom — que, parmi les prisonniers français faits à Champigny et internés à Cologne dans le camp de Gramberg, se trouvait le fameux sergent Hoff, le tueur des Prussiens. Et ce fut entre cet homme et ses geôliers un duel de ruse et d'entêtement qui rappelle l'aventure de Mandrin réveillé en sursaut, la nuit, par des Espagnols qui le tuent à coup sûr s'il se trahit, s'il laisse deviner qui il est. Mais chez Balzac il s'agit d'un roman. L'abbé Herrera est la création d'un homme de génie. Là-bas, parmi les prisonniers des Allemands, il s'agissait vraiment d'un homme en chair et en os, d'un brave soldat alsacien...

Hoff, interrogé par des officiers prussiens, lui demandant s'il n'était pas le sergent Ignace Hoff, du 107e d'infanterie, répondait :

— Hoff ?... Ignace Hoff ?... Oh ! je connais bien le sergent Hoff. Je l'ai vu tomber à Petit-Bry, mais moi je m'appelle Wolff... Je suis le soldat Wolff...

— De quel pays ?

— De Noirmoutier. Comme Hoff, tenez. Justement, c'est un pays.

On mit le « soldat Wolff » au cachot. Il y resta trente jours. Pendant ce long mois de détention, on lui tendit des pièges. On l'appelait de son nom de Hoff : « Hé ! Hoff ! sergent Hoff ! » Il ne bougeait pas. Il s'était fait, de par sa volonté tenace, une personnalité nouvelle. Hoff n'existait plus. Il était Wolff de pied en cap et tous ses récents souvenirs de garnison à Rome — alors qu'il faisait le marché avec les Pères des couvents voisins de la caserne — il les incarnait dans ce Wolff que les Allemands prétendaient démasquer, contraindre à se livrer, à se « couper ».

De Cologne, l'autorité allemande avait écrit à Noirmoutier, fait une enquête, demandé s'il y avait bien, au 107e de ligne, un soldat Wolff comme il y avait, dans le même régiment, un sergent Hoff. Chose extraordinaire, divination sublime, les parents du brave Hoff, les pauvres paysans d'Alsace, devinèrent que leur Ignace était en danger. Leur affection leur donna la sensation du péril couru. Ils répondirent aux questions de l'état-major qu'en effet, un nommé Wolff était parti de Noirmoutier et faisait partie du 107e d'infanterie. La ruse de guerre du prisonnier se trouvait ainsi authentiquée. L'enquête aboutissait à la reconnaissance officielle du soldat Wolff.

Mais les geôliers ne se tenaient pas pour battus. Puisque le captif s'appelait réellement Wolff, il n'y avait plus à le maintenir au cachot. Le voilà en liberté. En liberté relative, dans le camp de Gruenberg, mais toujours surveillé, toujours sous le coup de la menace.

Un jour que le sergent épluchait des légumes, il s'entendit appeler :

— Hoff !

Il tournait le dos à celui qui, d'une voix haute, épelait son nom.

— Hoff !

Hoff, soldat de cuisine, continuait, sans bouger, à gratter ses carottes.

— Il y a ici un homme qui est le sergent Hoff et voici une lettre de ses parents pour lui !... De ses parents, malades !

C'était un officier qui examinait, un à un, tous les hommes de corvée, cherchait, guettait un tressaillement chez quelqu'un d'entre eux. Ceux qui n'étaient pas Hoff ne bougeaient point, naturellement, et les camarades mêmes, qui savaient tout, ne regardaient pas Hoff.

Alors, l'officier prussien s'avança vers le sergent, le regarda froidement, droit dans les yeux pendant un moment, comme s'il voulait contraindre par quelque effort d'hypnotisme le faux soldat Wolff à se trahir — puis Hoff aperçut dans les prunelles de l'Allemand une espèce de détente dans la menace, une furtive expression d'admiration un peu étonnée comme se fondant en pitié — et l'officier s'éloigna sans dire un mot, raide et rapide. On n'interrogea plus désormais le soldat Wolff. Et ce fut sous le nom de Wolff que le sergent Hoff entra en France, le 10 mars 1871, après la paix.

Jules Claretie.

INFORMATIONS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'EXPOSITION DE L'ALCOOL

Paris, 30 mai. — Le président de la République, accompagné du général Dubois, du commandant Reibell et de M. H. Poulet, a, comme nous l'avions annoncé, visité ce matin l'Exposition des moteurs et de l'éclairage à l'alcool où il a été reçu par M. Dupuy, ministre de l'agriculture, les organisateurs du concours et les membres du jury. Il s'est fait présenter les exposants qu'il a vivement félicités.

A onze heures, la visite est terminée. M. Loubet remonte en voiture, accompagné du général Dubois, du commandant Reibell et de M. Poulet.

LA GRÈVE DES OUVRIERS EN TABAC

Paris, 30 mai. — Les ouvriers de deux manufactures de tabac — celle de Pantin et celle du Gros-Caillou — se sont mis en grève pour faire cause commune avec leurs camarades de Rouilly. Les grévistes sont donc au nombre de 3.500.

UN LEGS DE 10 MILLIONS A L'ÉTAT

Paris, 30 juin. — M. Galien, domicilié à Paris, rue Vital, décédé à la Ferté-sous-Jouarre, le 23 mai 1902, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, laisse par testament authentique toute sa fortune, évaluée à dix millions, à l'État, sous réserve d'un million au profit de l'Assistance publique.

LES DETTES DE LA VILLE DE MARSEILLE

Marseille, 30 mai. — Tout récemment, M. Flaissières, maire socialiste de Marseille, au cours d'un débat où il était question des finances municipales et de la prochaine démission du conseil municipal, avait dit qu'avant de quitter l'Hôtel-de-Ville il établirait au centime le bilan de la situation. Les services municipaux viennent de terminer ce travail. Il en appert qu'au 22 mai 1902, le chiffre global des dettes non couvertes par les revenus et ressources ordinaires, est exactement de onze millions de francs.

LES PERQUISITIONS CHEZ M. C. DE LESSEPS

Des perquisitions ont été faites chez M. de Lesseps et chez Mme veuve Ferdinand de Lesseps ; on explique ainsi cette opération judiciaire :

Il y a un an environ, une plainte contre X... était déposée au parquet par un certain nombre d'héritiers de parts de fondateur du canal de Suez qui prétendaient que les listes originales de fondateurs avaient été falsifiées.

L'enquête fut confiée à M. de Cosnac ; M. Roy, en vertu de la commission rogatoire de ce juge, avait à rechercher si des pièces se rattachant aux faits incriminés se trouvaient en la possession de M. Charles de Lesseps et de Mme veuve Ferdinand de Lesseps. Cette mesure ne visait donc en rien ces deux personnes qui ne sont en aucune façon sous le coup d'une inculpation.

Les pièces saisies, assez nombreuses, ont été mises à la disposition de M. de Cosnac.

UN CYCLONE DANS LE BORDELAIS

Bordeaux, 30 mai. — Hier soir, à Listrac, un cyclone d'une violence inouie, a fait rage pendant deux heures. Des grêlons, gros comme un œuf de pigeon, ont haché les récoltes, les vignes et les foins. Tout est perdu. Les maisons sont inondées ; des murs sont écroulés. Dans certains endroits, les échalas des vignes disparaissaient sous l'eau. De mémoire d'homme on n'a vu pareille catastrophe.

NOUVEAUX BRUITS DE COMPLOTS

contre le Président de la République et contre le Tzar

Londres, 30 mai. — Le « Daily Express » dit recevoir de son correspondant de Saint-Pétersbourg de nouveaux détails sur le prétendu complot qui aurait été découvert contre M. Loubet, lors de son voyage en Russie.

D'après ce correspondant, trente-deux personnes seraient compromises dans cette affaire et auraient été conduites à Saint-Pétersbourg pour y être jugées à huis-clos. La censure russe aurait fait défense aux journaux russes de publier la moindre allusion à cette affaire.

Je vous donne cette nouvelle qu'aucune dépêche officielle n'est venue confirmer, sous les plus expresses réserves.

—×—

UNE MACHINE INFERNALE A TSARKOÉ-SELO

Londres, 30 mai. — D'après une dépêche, que le « Central News » dit recevoir de Saint-Pétersbourg, la jeune femme arrêtée avant-hier à Tsarkoé-Selo et trouvée porteuse d'une machine infernale, enveloppée dans un mouchoir, était employée depuis cinq jours seulement aux cuisines du Palais impérial. Son identité n'a pu être établie jusqu'ici. D'ailleurs, la police se refuse à donner à son sujet le moindre renseignement. La machine infernale, trouvée dans sa poche, peu volumineuse, serait de verre et chargée d'un explosif encore inconnu de la police russe.

LES RÉCOMPENSES DU SALON

Architecture. — Médaille d'honneur

Paris, 30 mai. — Le vote pour la médaille d'honneur d'architecture a eu lieu ce matin. C'est à M. Henri Eustache, élève de M. Ginain, qu'a été attribuée cette haute récompense. M. Eustache a présenté cette année, au Salon, deux importants envois : Etat actuel et restauration de la voie sacrée à Rome ; Les édifices byzantins de Vistra (Grèce).

Sculpture

Le Jury de sculpture a décerné, ce matin, les récompenses suivantes :

Premières médailles : MM. Champeil, Carli, de Courtier, Béguine.

Deuxièmes médailles : MM. Louis Baralis, Zimmermann, Alphonse Terroir, Lorieux, André Raymond, Barbefeuille, Jules-Louis Rispail.

Peinture

Le jury de la section de peinture n'a pas décerné de première médaille. Des deuxièmes médailles ont été distribuées aux artistes suivants : MM. Dupuy, Coppe, Duffau, Mosheley, Dambeza, Rousseau, Fougerat, Dierch, Green, Richter, Chautron, Besson, Grosjean, Cabie, Cochaud.

LA RETRAITE DU MINISTÈRE ET LA NOUVELLE CHAMBRE

Les combinaisons

Paris, 30 mai. — Nous tenons de bonne source que la combinaison Combes est plus qu'un coup de sonde et qu'elle correspond à une réalité. Elle a été soigneusement préparée ; tout s'est fait par correspondance. M. Combes, avec la présidence du conseil, prendrait l'intérieur et les cultes ; M. Vallé, l'instruction publique ; M. Chaumié, la justice ; M. Dubief, le commerce ; M. Trouillot, les travaux publics ; M. Couyba serait nommé sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts. Le maintien de M. Delcassé aux affaires étrangères est vivement combattu par M. Léon Bourgeois et par M. Doumer, on songerait à donner son portefeuille à M. d'Estournelles.

Ajoutons qu'il y a une autre combinaison dans l'air. Ce serait celle de l'Elysée : MM. Delcassé et un ancien président du conseil, célèbre par sa poigne, en seraient les chevilles ouvrières. M. Loubet inclinerait pourtant à réserver cet ancien président du conseil pour le mois de novembre, si le ministère chargé d'essuyer les plâtres était mis en minorité à ce moment. Mais les radicaux en tiennent pour M. Combes et un des collaborateurs éventuels de ce dernier, M. Chaumié, aurait déclaré à plusieurs personnes que la combinaison était faite et prête à sortir.

M. Bourgeois candidat à la présidence de la Chambre

Paris, 30 mai. — Les délégués des trois groupes républicains de la Chambre se sont réunis aujourd'hui. Ils sont d'accord pour porter à la présidence de la Chambre la candidature de M. Léon Bourgeois.

A la suite de la réunion plénière des délégués des groupes, un certain nombre d'entre eux, dont M. Jaurès, ce qui est significatif, sont allés faire connaître à M. Bourgeois la décision qui venait d'être prise.

Ils sont également allés porter quelques consolations à l'infortuné M. Brisson.

Paris, 30 mai. — MM. Jaurès, Codet, Sarrien et Gouzy, délégués des groupes de gauche qui sont allés chez M. Léon Bourgeois lui demander son acceptation de la candidature présidentielle, n'ont pas trouvé chez lui le député de la Marne. Ils lui ont laissé une notification de la décision unanime arrêtée par leurs groupes. Les mêmes délégués se réuniront demain au palais Bourbon pour s'entendre sur les candidatures des vice-présidents.

L'alliance progressiste

Paris, 30 mai. — On communique le procès-verbal suivant :

L'alliance des républicains progressistes, comprenant les sénateurs et les députés appartenant à ce parti, s'est réunie, le 30 mai, à quatre heures du soir, sous la présidence de M. Méline. Cent cinquante membres environ assistaient à la réunion. M. Méline a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux députés nouveaux et en particulier à M. François Carnot, qui porte un nom glorieux et cher à tous les républicains. Il exprime les regrets de tous ses amis pour les pertes, d'ailleurs très restreintes, subies par le groupe. Il est convaincu que plusieurs d'entre elles seront réparées.

Du reste, toutes compensations faites, loin d'être diminué, le parti republicain progressiste compte quelques recrues de plus. On peut donc affirmer qu'il reste intact après une bataille des plus difficiles. Ce qui lui a valu la confiance du suffrage universel, c'est sa fidélité à ses principes et son organisation. En la complétant, il restera le trait d'union de tous les bons Français qui, sur le terrain de la République et sans arrière-pensée, veulent défendre le progrès, la liberté et les grands intérêts du pays.

Le groupe s'entretint ensuite des diverses questions relatives aux élections. Avant de se séparer, l'assemblée a été unanime à constater que M. le président de la République avait, dans son discours de Dunkerque, très heureusement et très fidèlement traduit les sentiments du pays en affirmant la nécessité politique d'union et d'apaisement. Il a décidé que la prochaine réunion aurait lieu mercredi.

A la réunion d'aujourd'hui, on a noté notamment la présence de MM. les sénateurs Billot, Lavertujon, Prevet, Legleduc, etc. Parmi les députés, nous signalerons : MM. Cochery, Krantz, Guillain, Bartissol, vicomte Cornudet, Beauregard, Aynard, Kerjegu, Raiberti, Jules Legrand, Jules Roche, Fleury-Ravarin, Berger, Baugon, Roger-Ballu, Dulau, Rose, etc.

Un député qui assistait à la réunion nous a dit que l'assemblée avait décidé de soutenir la candidature de M. Deschanel, mais elle n'a pas désigné de candidat à la vice-présidence, ayant ajourné cette désignation à une réunion qui sera tenue par le groupe progressiste de la Chambre, au Palais-Bourbon, dimanche matin. La décision à intervenir dépendra de l'attitude plus ou moins intransigeante des radicaux à cet égard.

POURQUOI M. WALDECK-ROUSSEAU VEUT QUITTER LE POUVOIR

On télégraphie de Paris au *Petit Marseillais* les explications suivantes relatives à la retraite de M. Waldeck-Rousseau. Nous les reproduisons à titre de simple document en dépit de ce qu'elles paraissent avoir de plausible et de bien fondé.

Le désir exprimé par M. Waldeck-Rousseau d'abandonner le pouvoir, à déconcerté nombre de ses amis et surtout les socialistes qui le poussaient à rester aux affaires, c'est-à-dire à les y maintenir. Bien que la résolution du Président du Conseil soit arrêtée, ils espèrent encore que le cours des événements la modifiera. Pourquoi M. Waldeck-Rousseau veut-il se retirer, en dépit des sollicitations dont il est l'objet ? Quelle est l'idée maîtresse qui lui a dicté cette conduite ? Cette retraite est motivée par plusieurs raisons, dont la principale est que M. Waldeck-Rousseau ne veut pas essuyer les plâtres. Admirablement renseigné sur la composition de la nouvelle Chambre, il sait qu'elle reproduit à peu près le classement des partis de l'ancienne ; mais ce qu'il ignore, et ce que nul ne peut savoir encore, c'est si elle aura le même état d'esprit que la défunte. Dans cette incertitude, il désire passer la main. Et puis, disons-le vite, M. Waldeck-Rousseau n'est point fâché de saisir une occasion de rompre avec le parti socialiste qui s'était cramponné à lui comme un naufragé à une épave. Donc tout est bénéfice pour lui dans l'attitude qu'il a prise ; il quitte des amis compromettants et il laisse à d'autres le travail périlleux de dégager la majorité nouvelle. Partir dans les conditions où il s'en va, c'est assurer son retour.

Qui prendra le pouvoir après lui ? On fait des combinaisons. On a parlé de M. Bourgeois, de M. Doumer. On a prononcé le nom de M. de Freycinet que beaucoup de parlementaires voudraient revoir au ministère de la guerre pour qu'il y refit toute l'œuvre du général André. On n'a pas oublié M. Constans, dont tout le monde connaît l'esprit délié et qui est bien homme à faire face avec bonheur aux circonstances les plus compliquées, mais toutes ces indications sont plus que prématurées ; elles ne reposent que sur des on-dit. Il faut croire plutôt, d'après certaines indiscrétions, que c'est un homme jeune qui sera chargé de la difficile mission de constituer le ministère. M. Loubet songe à M. Barthou pour lequel il a personnellement du goût et qui a de plus ce mérite à ses yeux de lui être presque désigné par les amis de M. Waldeck-Rousseau. Le Président de la République s'est préoccupé, en effet, de ne pas choisir pour succéder à M. Waldeck-Rousseau un homme dont la présence aux affaires aurait l'air d'une revanche contre la politique suivie par celui-ci pendant les trois années qu'a duré son ministère. Or, pour M. Loubet, M. Barthou est cet homme-là.

Mais être désigné par le Président de la République est loin d'être tout ; il faut arriver à constituer le ministère ; et c'est là la partie difficile. Elle n'est pas, au surplus, supérieure à l'intelligence et à la finesse du jeune homme d'Etat dont le nom a été prononcé. Orateur éloquent, politique adroit, il peut réussir, en dépit des difficultés qu'il pressent lui-même trouver sur son passage. Il a, parmi les radicaux, des amis qui l'aideront dans sa besogne ; mais il y compte aussi des adversaires et son nom n'est pas encore un nom de ralliement comme le serait, par exemple, le nom de M. de Freycinet, à qui son âge et un long exercice du pouvoir donnent une grande autorité. Quoi qu'il en soit, M. Barthou ne se dérobera pas à la tâche ; il l'acceptera avec le vif désir de réussir.

Mais il convient, d'autre part, de noter certaines inquiétudes. Des parlementaires expérimentés craignent que la Chambre ne renferme pas les éléments d'une majorité de concentration durable et que dès lors nous soyons voués à ces crises ministérielles fréquentes qui compromettent le régime parlementaire. Dans ces conditions, M. Waldeck-Rousseau reparaîtrait pour refaire la stabilité.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

L'instruction

Paris, 30 mai. — M. Leydet, juge d'instruction, qui avait employé la plus grande partie de sa journée à instruire une affaire d'assassinat, a cependant reçu ce soir, M. Guérin, ancien garde des sceaux, sénateur, qu'il avait convoqué pour lui demander certains éclaircissements au sujet de l'affaire Humbert. Le juge a également entendu M. Lyon, avoué à la cour.

La faillite

M. Roy, commissaire aux délégations, a entendu M. B..., rentier, qui a prêté, en plusieurs fois, près de 400.000 francs à Mme Humbert, en 1898.

Ne pouvant obtenir de remboursement, M. B..., menaça sa débitrice de lui intenter un procès. Ro-

M. DELACHERIE

main Daurignac vint le voir et par ses promesses il réussit, non seulement à lui faire abandonner son projet de procès, mais encore à lui faire consentir un nouveau prêt assez important.

La vente du mobilier et des objets ayant appartenu aux époux Humbert aura lieu dans le courant des mois de juin et de juillet. Les fourrures seront vendues au commencement de l'hiver.

Le cas de Mme Guillard

M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, a entendu ce matin Mme Guillard au sujet de la plainte déposée par elle contre M. Wallon, médecin aliéniste, sur le rapport de qui elle fut enfermée. Mme Guillard a remis au magistrat un long mémoire sur ses démêlés avec les Humbert et sur les conditions de son internement qui en fut la conséquence.

Un suicide mystérieux

Une dépêche de Rouen annonce que mardi dernier, vers 8 heures, on a trouvé, sur la place des Petites-Dalles, à environ trois cents mètres de ce hameau, un cadavre affreusement mutilé qui a été reconnu pour être celui d'un nommé Muller, quarante-cinq ans, représentant de fabrique, et demeurant à Paris, rue Lafayette, 94. Il habitait depuis quelques jours aux Petites-Dalles, à l'hôtel de la Plage. Un pêcheur qui se trouvait dans les rochers dit l'avoir vu tomber du haut de la falaise qui a 80 mètres.

D'après l'enquête ouverte par la gendarmerie, cette mort serait le résultat d'un suicide. Le bruit a couru hier, que le nommé Muller, était celui qui signait de ce nom et du nom de Crawford, les lettres adressées à M. Parmentier, l'avoué du Havre, et aux autres hommes de loi qui défendaient les intérêts des Humbert.

Rue Lafayette, M. Muller n'avait qu'un pied à terre où il menait une vie très retirée en cachant soigneusement l'adresse de son appartement qui se trouve du côté de l'Arc de triomphe.

Un coup de théâtre

On parle au Palais d'un coup de théâtre qui se produirait avant quarante-huit heures relativement à l'affaire Humbert.

DANS LE NORD

INTERVIEW DE M. A. SCHOTSMANS

Le rôle de Delacherie

Un rédacteur de l'*Echo de Paris*, celui-là même qui a interrogé, il y a deux jours, Mme Schotsmans, la veuve du malheureux négociant assassiné, est allé interviewer MM. Emile Schotsmans et fils, fabricants d'alcool. C'est aux fils qui habitent Lille que notre confrère parisien s'est adressé. Voici la partie intéressante de cette interview :

— Eh bien, voici : D'abord Jean, comme son frère Paul, n'avait pas confiance. C'est Delacherie, un agent d'affaires besogneux d'ici, qui leur avait parlé des cent millions, de l'héritage Crawford, des procès en cours et de toute la balançoire. Delacherie n'était pas une recommandation. Cependant, il insista tellement, amena Romain Daurignac, qui parla avec une conviction si communicative, que Jean consentit à aller prendre des renseignements à Paris. On lui montra tous les jugements rendus, où l'existence des Crawford était affirmée à chaque page, les attestations des notaires et des avoués. Et ce n'étaient pas les premiers venus parmi les notaires et parmi les avoués. Des gens considérables dans la politique et dans la finance attestaient l'honnêteté des Humbert.

» Enfin, vous connaissez l'histoire. Mme Humbert, pour finir, montra une énorme liasse de titres, avec un certificat notarié, portant que c'était là le remploi du revenu d'un trimestre. Cela représentait un capital de près de cent millions.

» Elle avait d'abord reçu mon cousin avec une grande dignité, puis peu à peu elle avait parlé avec chaleur, passant par toute la lyre des émotions : espérance, découragement, colère, attendrissement.

» Ah ! disait-elle, si vous saviez ce qu'on m'a exploitée ! Ce qu'on a abusé de ma situation, de cette extraordinaire situation ! On m'a prêté cent mille francs pour six mois, et quand j'ai dû renouveler on m'a fait signer deux cent mille francs de billets. A vous, monsieur, je vois bien que je peux tout dire. Vous êtes un brave homme, il faut que vous ayez votre part de mon héritage. Prêtez-moi six cent mille francs qu'il me faut absolument, je vous paierai un intérêt convenable, je sais ce que vos capitaux doivent rapporter dans le Nord. Soyez raisonnable. Ma fortune fera le vôtre.

» Mon cousin fut raisonnable. Il prêta six cent mille francs.

— Et quand vint l'échéance ?

— Eh bien, mon cousin alla à Paris. On lui prouva clair comme le jour que les procès n'étaient pas finis. Et ils ne l'étaient pas en effet. Mais, comme on avait épuisé toutes les procédures, cela ne pouvait tarder. Il prêta encore cinq cent mille francs.

— Ça fait onze mille francs !

— Oui, c'est tout pour mon cousin Jean.

— C'est suffisant ! Je vous remercie.

Après avoir raconté l'histoire de M. Jean Schotsmans, M. Auguste Schotsmans raconte la sienne. M. Delacherie arrive de nouveau sur la scène :

— Moi, je n'ai marché que l'année dernière ; j'avais toujours été plein de méfiance. Ça trainait vraiment trop. Je disais : « Il vaudrait bien mieux abandonner les espérances et rentrer dans les sommes versées tout simplement ».

— Avec les intérêts ?

— Oh ! fait M. Schotsmans, négligemment, cinq pour cent.

— Alors ?

— Alors, voilà qu'un beau jour de l'année dernière Romain Daurignac débarque ici avec Delacherie : « Il faut, dit-il, que vous veniez à Paris voir ma sœur, Mme Humbert, il le faut absolument ». Je réponds : « Je n'ai rien à faire avec Mme Humbert, je ne veux pas la connaître. Mon cousin lui a prêté onze cent mille francs ; qu'elle les lui rende. D'ailleurs, si vous venez ici, je vous connais, c'est encore pour nous tirer de l'argent. Eh bien, c'est inutile, vous n'en aurez plus ! »

» Ah monsieur ! si vous l'aviez entendu protester ! « Mais non, il ne s'agit plus de cela. Il se passe quelque chose de très grave, vos intérêts sont en jeu, venez ! »

» C'est comme ça, continue M. Schotsmans, que je suis allé, pour la première fois, l'année dernière, avenue de la Grande-Armée avec mon cousin. En entrant, nous nous sommes regardés : « Tu sais, plus un sou, c'est bien convenu ! »

« Oui, c'est convenu. » En sortant, monsieur, nous avions promis deux millions.

» Voilà comment ça s'est fait : Mme Humbert nous reçoit tout en larmes : « Ah ! messieurs, nous sommes perdus ! Avoir tant lutté pour en arriver là ! Je ne toucherai pas mon héritage, vous n'en aurez pas votre part. C'est périr au port ».

» Tenez, lisez toute cette procédure. Il n'y en avait plus que pour quelques jours ! Nous étions en cassation ! Et voilà que ce Duret, liquidateur de la banque Girard, me poursuit à boulets rouges ; il faut que je verse deux millions dans trois jours, sinon la fortune sera déposée à la Caisse des dépôts et consignations. Ma seule sauvegarde, c'est de la conserver ici, dans le coffre-fort. Vous savez que quand l'Etat tient une succession, il a tous les moyens d'en reculer indéfiniment le versement, même si tous les jugements sont rendus, sont exécutoires. C'est épouvantable, messieurs, nous touchions ! Nous touchions dans huit jours peut-être. Maintenant, l'Etat gardera tout, et quand les formalités seront épuisées, nous serons tous morts !

» Ce raisonnement, continue M. Schotsmans, était irréfutable. Vous savez que la Caisse des dépôts et consignations ne rend pas aisément l'argent ?

— C'est vrai, fis-je, j'ai des amis qui l'ont éprouvé.

— Eh bien ! Mme Humbert raisonnait juste. Nous n'avions pas encore de raisons de douter de tout ce qu'avait décidé mon cousin Jean. Moi qui étais entré sceptique, je fus entraîné par l'accent de conviction de cette femme. Alors elle nous présenta le notaire Dumort : « Demandez-lui des explications » fit-elle. Et il nous expliqua toute la procédure et comment, en remboursant les héritiers Girard, nous pourrions gagner le temps. — oh ! très peu de temps, nécessaire au triomphe définitif.

— Alors, vous avez donné les deux millions.

— Non, on n'a pas comme cela deux millions dans sa poche ! Nous sommes partis convaincus et nous avons fait les deux millions.

— Avec d'autres capitalistes ?

— Oui, mais vous me permettrez de ne pas vous citer leurs noms.

LE PROCÈS HENRY-REINACH

La plaidoirie de Me de Saint-Auban

Paris, 30 mai. — Nous avons indiqué hier, quelle avait été la plaidoirie de Me de Saint-Auban dans le procès Henry-Reinach. Nous croyons devoir revenir sur l'exposé de l'éloquent avocat de Mme Henry.

Me de Saint-Auban aborde une des principales articulations de M. Joseph Reinach :

« Lorsque le bordereau, unique document ayant servi de base à l'accusation contre Dreyfus, a été remis au colonel Henry, il était intact, sous enveloppe timbrée.

« Henry a d'abord déclaré à l'agent qui lui apportait le bordereau, que la pièce était sans valeur ni intérêt, et il a commencé à la déchirer. L'agent a alors réclamé la pièce pour la porter à l'un des supérieurs de Henry. »

Le supérieur dont il est question était le colonel Sandherr.

Me de Saint-Auban fait remarquer que les articles diffamatoires et l'analyse rigoureuse qu'en a faite Me Chenu, ont mis en relief un fait essentiel :

« Toute diffamation de M. Joseph Reinach consiste à dire que Henry n'a pas reçu le bordereau, qu'il a été remis directement à Sandherr. Puis, agrandissant son mensonge, M. Joseph Reinach articule, aujourd'hui, de la façon qu'on vient de voir. Le bordereau est bien remis à Henry, qui le déchire. L'agent le ramasse et le porte au chef de Henry, au colonel Sandherr.

« M. Joseph Reinach vous offre de prouver tout ce qu'il avance. Ce n'est pas sérieux. Comment ! c'est Henry qui reçoit le bordereau et au lieu de l'emporter, le lire et le détruire en reconnaissant l'écriture de son complice, Esthérazy, il se contente de le déchirer et laisse l'agent le reprendre et le porter à son chef ? C'est grossier, invraisemblable, bête. Il est vrai que, pour prouver cette naïveté, M. Reinach invoque le témoignage de l'étranger, de M. de Schwartzkoppen, de M. Panizzardi. C'est là un fait honteux, qui soulèvera la conscience des patriotes, d'oser demander à des juges français d'accorder leur confiance à des espions. »

Me de Saint-Auban fait un émouvant récit de la vie, toute d'honneur et d'héroïsme, du colonel Henry. Nombreux sont ses actes de bravoure pendant les campagnes de France et d'Algérie. Les généraux Thomassin, de Miribel, de Bauffremont ont rendu hommage à son courage. Dans le Sud-Oranais, Henry fut mis à l'ordre du jour.

Me de Saint-Auban lit des lettres élogieuses des chefs de Henry. On est épouvanté, dit-il, lorsqu'on connaît cette admirable vie et qu'on lit le portrait du colonel Henry tracé par M. Joseph Reinach dans un article de la « Grande Revue ».

L'éminent avocat conclut ainsi :

« Qu'un Reinach fasse ça, il n'est pas de chez nous, il n'est pas des nôtres ; il vient de très loin et il obéit à la poussée de je ne sais quel atavisme. Méprisons-le et n'en parlons plus... Mais la phalange des intellectuels, des penseurs, épris du droit, amants des plus nobles chaleurs de l'âme. Ils poussaient de grands cris ; ils faisaient de beaux gestes. Ce qui palpitait en eux, c'était, disaient-ils, le respect des formes tutélaires, la défense de l'homme aux prises avec la collectivité, l'horreur de cette barbarie native qui, depuis l'âge des cavernes, rôde sans cesse à l'entour... Mais, au lieu de juger Dreyfus, fallait-il juger Henry ? ces cœurs ardents s'exaspéraient ; ces vibrations se taisaient et personne, personne ne faisait à cette tombe profanée par un Reinach l'aumône d'une réflexion, d'une de ces méditations solitaires et profondes, recueillies et solennelles où l'instinct pacifié laisse parler l'intelligence. Eh bien ! Messieurs, cette tâche que nul n'a accomplie, il appartient au tribunal de la remplir. Ceci est un procès au cadavre ; jugez le cadavre !

Pour cela, ressuscitez-le !...

Après lecture de lettres des généraux de Miribel, Delebecque et Thomassin, Me de Saint-Auban continue :

Voici des choses plus intimes encore : Les carnets où il consignait ses pensées familières. J'y trouve cette phrase :

« La fidélité ne recule pas devant la mort ».

Quelle fidélité ? A Schwartzkoppen ? A Panizzardi ? Absurde et scélérate hypothèse devant laquelle M. Ber-